

Question présentée par le député :
M. Frédéric Hohl

Date de dépôt : 12 novembre 2014

Question écrite

Déclaration d'impôt électronique : pourquoi tant de papier ?

Plus de 80% des contribuables genevois utilisent une solution informatique (GeTax, internet, téléchargement, logiciels professionnels pour les fiduciaires, etc.) pour remplir leur déclaration d'impôt, soit environ 225 000 sur 280 000 contribuables. Un nombre impressionnant.

Les contribuables qui ont fait le choix de la déclaration électronique reçoivent malgré tout divers documents, dont un flyer d'information, une enveloppe retour, une lettre de remerciement du Conseil d'Etat et le relevé des acomptes payés.

S'ajoute à cette liste une page A3 en couleur, recto/verso (page principale de la déclaration), imprimée chez un imprimeur. Or, un simple courrier du département indiquant qu'il est temps de remplir sa déclaration d'impôt et rappelant notamment l'adresse du site internet sur lequel on trouve le logiciel ad hoc serait suffisant. Une économie en frais d'impression pourrait donc être réalisée s'agissant de la page A3 en couleur, recto/verso.

Les 20% de contribuables n'utilisant aucun moyen informatique pour remplir leur déclaration recevraient toujours le paquet complet : le choix de la documentation à envoyer se ferait en effet automatiquement sur la base de la dernière déclaration.

Ma question est donc la suivante :

Pourquoi les contribuables qui remplissent leur déclaration par une voie électronique reçoivent-ils chaque année de la documentation au format papier et en particulier une page A3 imprimée en couleur, recto/verso ?

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite.